

Mesures salariales : les salariés responsables de la crise ?

La CGT dénonce depuis plusieurs semaines un dialogue social délétère et a décidé de boycotter les rencontres avec les Directions et les Instances Représentatives du Personnel.

Les trois autres Organisations Syndicales Représentatives à GRDF ont fait le même constat.

Après une rencontre avec le nouveau Directeur Général Délégué le vendredi 5 février, la reprise du dialogue social a été soumise à la qualité de celui-ci et à des avancées significatives lors des plénières sur mesures salariales 2021 et accord TAD.

C'est la raison pour laquelle nous avons participé à ces 2 séances conclusives.

Concernant l'accord mesures salariales, alors que la Direction et les autres Organisations Syndicales se félicitent d'avoir signé la dernière version de l'accord, **la CGT a, quant à elle, refusé d'y apposer sa signature**. En effet, **aucune évolution n'a été proposée dans le texte le temps du boycott du Dialogue Social**.

Même la demande de contingents spécifiques, (temps partiels, salariés en situation de handicap, bas-salaires...), formulée auprès du Directeur Général Délégué en dehors du cadre de l'accord, a été rejetée !

Pourtant, 2020 aura été une année particulière et l'investissement des salariés de GRDF aura permis à l'entreprise d'afficher des résultats plus que corrects, tant sur le respect de ses engagements vis-à-vis de la CRE qu'en termes financiers.

La part de la masse salariale dédiée aux augmentations individuelles n'est pas digne d'une entreprise qui souhaite remercier ses salariés pour leur investissement, qui plus est, en affichant un résultat plus que positif.

La CGT revendiquait, en entame de négociation, des taux à minima identiques à ceux de l'année 2020.

D'autre part, nous avons déjà largement communiqué sur ce hold-up organisé entre engagement auprès de la CRE et réalité

sur l'augmentation de la masse salariale : **2,5% de cette dernière n'ont pas été redistribués aux agents**. Cela représente une économie réalisée sur les salaires et nous demandons, encore aujourd'hui, que cela se traduise par 1NR pour chaque salarié.

Cette revendication a été portée au Directeur Général en marge de la journée d'action du 19 janvier. Le préavis de grève déposé portait la notion de 200€ d'augmentation annuelle. Cette somme correspond au décrochage cumulé entre Salaire National de Base, Inflation et SMIC et englobe ce NR pour tous.

GRDF avait la possibilité, les moyens et l'obligation morale d'accéder à cette revendication. Mais, par la voix de son DRHT, la Direction a préféré la dénigrer en traitant nos préavis de grève de « fonds de cuve ».

Le dialogue social ne pourra être de qualité que si, autour de la table, il existe un minimum de respect.

Non seulement, l'accord sur les mesures salariales soumis à la signature prévoyait un nombre de NR en retrait par rapport au précédent accord, mais comble du comble, le DRHT y apposait aussi sa marque de fabrique : le chantage à la signature !



	AIC	Promotion
Nbre de NR en 2020	4480	3660
Nbre de NR en 2021 avec un accord signé	3858	3242
Nbre de NR en 2021 avec une Décision Unilatérale de l'Employeur en cas d'absence d'accord	2800	3000

En ne signant pas l'accord mesures salariales, la CGT a pris ses responsabilités.

En ne signant pas, la CGT condamne ces postures qui n'ont vocation qu'à rendre le relationnel pernicieux entre la Direction et les Organisations Syndicales et plus particulièrement entre la Direction et la CGT.

